



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2201 030

Le 25 janvier 2022

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 janvier 2022, visant à obtenir le rapport d'enquête, des photos ou des vidéos de l'incendie, en 2009, du Gray Rocks situé à Mont-Tremblant.

Aux termes des recherches effectuées, avec les renseignements que vous nous avez fournis, nous n'avons repéré aucun document en lien avec votre demande (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Ceci étant, mentionnons qu'un rapport d'enquête n'est pas un document d'ordre public. Ainsi, même si un rapport d'enquête, des photos ou des vidéos avaient été repérés, la *Loi sur l'accès* ne nous permettrait pas de vous les communiquer puisque ces derniers sont essentiellement composés des renseignements personnels, lesquels ne peuvent être divulgués sauf autorisation des personnes concernées.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels